

THE  
QUEBEC  
GAZETTE.

NUM. 1821.

LA  
GAZETTE  
DE  
QUEBEC.



THURSDAY, MARCH 20, 1800.

JEUDI, LE 20 MARS, 1800.

SWITZERLAND—BERNE, October 12.

The Sitting of the Grand Council this morning was taken up with the reading and discussion of the following Message from the Directory, respecting the requisition imposed upon Basle. The reading of it produced the deepest sensation; and, after a long deliberation, the Council resolved to testify to the Directory their entire approbation of the measures they had taken.

CITIZENS REPRESENTATIVES,

"We have already made known to you the requisition of 800,000 livres, exacted from the Commune of Zurich, by way of loan, by General Massena, as well as our conduct upon the subject of that demand. We did hope to be able to announce to you, that, yielding to the justice and force of our representations, the General had revoked the orders given; but our expectations have been disappointed, and we now inform you, that by a letter dated the 17th Vendemiaire, the Commune of Basle has been required to furnish, by way of loan, a sum of 800,000 livres, payable in three days. We shall not debate upon the reflections which presented themselves to our mind. The sentiments which agitated our hearts at the news of such proceedings are, without doubt, shared by every one of you. We will not bring to your recollection all that passed in 1798. We will not say a word upon what we have done, and still do for the French army in the present war.

"Spite of a thousand remonstrances on our part—a thousand promises on the part of the French Government and their Agents, we have not ceased to furnish, and we still furnish the army with forage, carriages, horses, arms, equipments, hospitals, maintenance of troops in their passage, advances and ammunition of all kinds. No occasion of making representations to the French Government through the organ of our Minister at Paris has been neglected. They have been ineffectual. We addressed a letter on the 23d of July to the Executive Directory of the French Republic, in which we depicted the extremity to which we were reduced, and demanded the payment of a part of the money we had advanced. No answer was returned. We have suffered every thing in the hope of Independence.

"Citizens Representatives, invested with the confidence of an estimable Nation, called by her to one of the first magistracies, there are proceedings which we are not permitted to hear. You receive herewith a Copy of the Arrêté we have agreed upon respecting the Prefect of Basle. We wait the result of this last step; and if it should prove unavailing, we shall be obliged to resign into your hands the powers with which we hope to have contributed to the Happiness and Liberty of the people, and of the use of which we shall always be ready to give you a faithful account."

Arrête of the Helvetic Directory of the 19th Vendemiaire.

The Executive Directory having read a Letter from the National Prefect of Basle, dated the 10th October, 1799, (18 Vendemiaire) by which he informs them, that the French Commandants in Helvetia have required from the Commune of Basle to deliver to them as a loan the sum of 800,000 livres, the first half in 24 hours, and the second in 48, decree as follows:

"Citizen Begoz, Minister of Foreign Affairs of the Republic, shall repair immediately to Basle, in order, in concert with Citizen Smedt, National Prefect, to enjoin the Municipality of that Commune, and all the Constituted Authorities in the Canton, not only to refuse absolutely the said loan, but not to enter into any negotiation or party upon the subject, and not to require or furnish any sum or article on any account whatever, without being formally authorized by the Executive Directory, under the penalty, to the Members of the said Authorities, of being rendered responsible in their persons and property, and of being treated as preparators and Traitors to the Country."

The following is the Act of Requisition which Massena addressed to the City of Zurich. It was read in the Grand Council with other Letters upon the same subject:

MASSENA, General in Chief, to the Municipal Officers of the City of Zurich, 10 Vendemiaire, (Oct. 2) 8th year.

Citizens Administrators,

"In the conference I had with you, I demanded that the City of Zurich should pay to the army chest, as a loan, the sum of 800,000 livres. The position of the army, their wants and sacrifices, the essential service they have rendered you, by driving the enemy far away from you, the assurances you have given me, do not permit a doubt that the loan I demand of you will be filled with zeal and eagerness by your fellow citizens. I write to you then to fix the epochs of the payments. You will pay between this and to-morrow night, 400,000 livres; the other 400,000 shall be paid in four days; that is, by the 15th of this month, inclusive.

"If, contrary to my expectation, and without regard to the assurances you have given me, the loan is not filled at the epoch fixed, I shall see in the refusal nothing but a manifest indisposition on the part of the inhabitants of Zurich to assist my army which defends their interests, a violation of the regard due to an Ally; and under this idea, I shall be reduced to the necessity of treating the City as an enemy, and to submit it to the ri-

BERNE.

12. Oct. La Séance du Grand Conseil ce matin a été employée à la lecture et discussion du message suivant du Directoire, au sujet de la requisition imposée sur Basle. La lecture de ce message a causé les plus grandes sensations; et après une longue délibération, le conseil a résolu de témoigner au Directoire son entière approbation des mesures qu'il avoit adoptées.

Citoyens et Représentants,

Nous vous avons déjà informé de la requisition de 800,000 livres, demandées par le général Massena de la Commune de Zurich, par voie d'emprunt, et de notre conduite à l'égard de cette demande. Nous espérons pouvoir vous annoncer que le général, cédant à la justice et à la force de nos représentations, auroit révoqué les ordres donnés; mais nous avons été frustrés dans notre attente, et nous vous informons maintenant, que, par une lettre en date du 17e Vendemiaire, la Commune de Basle a été requise de fournir, par voie d'emprunt, une somme de 800,000 livres, payable en trois jours. Nous n'entrerons pas en débat sur les réflexions qui se sont présentées à notre esprit. Il n'y a point de doute que chacun de vous n'ait partagé les mêmes émotions qui ont agité nos cœurs à la nouvelle de ces procédés. Nous ne rappellerons point à votre mémoire tout ce qui s'est passé en 1798. Nous ne dirons pas un mot sur ce que nous avons fait et que nous faisons encore pour l'armée Française dans la présente guerre.

En dépit de toutes les remontrances de notre part, malgré un million de promesses de la part du gouvernement François et de ses agents, nous n'avons cessé de fournir, et nous fournissons encore l'armée de fourrage, de chariots, de chevaux, d'armes, d'équipements et d'hôpitaux; nous sommes chargés du soutien des troupes dans leur passage, des avances et des munitions de toutes les espèces. Nous n'avons négligé aucune occasion de faire des représentations au gouvernement François par la voie de notre ministre à Paris; et elles ont été sans effet. Le 23e Juillet, nous adressâmes une lettre au Directoire de la République Française; dans laquelle nous fîmes un exposé de l'extrémité à laquelle nous étions réduits, et demandâmes le paiement d'une partie de l'argent que nous avions avancé. On ne nous fit point de réponse. Nous avons tout souffert dans l'espoir d'obtenir l'indépendance.

Citoyens Représentants, revetus de la confiance d'une nation estimable, et par elle appelés à une des premières magistratures, il y a des procédés que nous ne pouvons entendre. Vous recevez ci-jointe copie de l'arrêté que nous avons passé au sujet du Prêtre de Basle. Nous attendons le résultat de cette dernière démarche; si elle devient inefficace, nous serons dans la nécessité de résigner entre vos mains les pouvoirs avec lesquels nous nous flattons contribuer au bonheur et à la liberté du peuple; et nous serons toujours prêts à vous rendre un compte fidèle de l'usage que nous en avons fait.

Arrêt du Directoire Helvétique, du 19e Vendemiaire.

Le Directoire Exécutif ayant lu une lettre du Prêtre national de Basle, datée du 10e Octobre, 1799 (18e Vendemiaire) par laquelle il l'informe que les Commandants Français dans l'Helvétie ont requis la Commune de Basle de leur délivrer, par voie d'emprunt, la somme de 800,000 livres, moitié sous 24 heures et le reste sous 48 heures, décide et qu'il suit:

Le citoyen Begoz, ministre des affaires étrangères de la République, se rendra aussitôt à Basle, pour, de concert avec le citoyen Smedt, Prêtre national, enjoindre à la municipalité de cette Commune, et à toutes les autorités constituées dans le canton, non seulement de refuser absolument le dit emprunt, mais de n'entrer en aucune négociation ou conférence sur ce sujet, et de ne fournir ou fournir aucune somme ou article, sous quelque prétexte que ce soit, sans être formellement autorisés du Directoire Exécutif, sous peine, aux membres des dites autorités, de devenir responsables en leurs personnes et propriétés, et d'être traités comme préparateurs et traites à leur pays.

Ce qui suit est l'Acte de Requisition que Massena adressa à la ville de Zurich. Il fut lu dans le Grand Conseil avec d'autres lettres sur le même objet:

Massena, Général en Chef, aux Officiers Municipaux de la ville de Zurich, 10e Vendemiaire, (2 Oct.) 8e. an. 18.

Citoyens Administrateurs,

"Dans la conférence que j'eus avec vous, je demandai de la ville de Zurich de payer à la caisse militaire, par voie d'emprunt, la somme de 800,000 livres. La position de l'armée, leurs besoins, leurs sacrifices, leurs services essentiels qu'ils vous ont rendus, en chassant l'ennemi loin de vos terres, les assurances que vous m'avez données, ne me permettent point de douter, que l'emprunt que je demande, sera rempli avec zèle et empressement par vos concitoyens. Je vous écris donc pour vous fixer les termes de paiement. Vous payerez d'ici à demain au soir, 400,000 livres; les autres 400,000 seront payés en quatre jours; c'est-à-dire, d'ici au 15e de ce mois, inclusivement.

"Si, contraire à mon attente, et sans avoir égard aux assurances que vous m'avez données, l'emprunt n'est pas rempli au temps limité, je regarderai ce refus comme une indisposition marquée de la part des habitants de Zurich, d'assister mon armée qui défend leurs intérêts, et comme une violation de ce regard dû à un allié; et sous cette idée, je serai poussé à la nécessité de traiter la ville comme ennemie, et de la soumettre à la rigueur

gour of military executions, which I shall adopt with real regret, and only in the last extremity, commanded by the urgent necessities of the army.

Health and Fraternity, (Signed) "MASSENA."

Not only Zurich and Balle have had requisitions levied on them by the General in Chief, but St. Gall, Trogen, and Herifau. St. Gall has already paid 200,000 of the 400,000 livres levied. The total amount of the contributions demanded is two millions. Zurich has received as well as Balle a positive prohibition to pay any thing. From Balle we learn, that General Chebron appears very discontented with the refusal, and he has announced that he will order 3000 men into the town, for whom he demands the necessary accommodations.

GERMANY.—VIENNA, September 28.

The following Article is taken from the Gazette of this City of this date: "A Letter, of which I send a Copy, has afforded to the English and their Friends in this quarter infinite satisfaction. The disposition which many persons feel to take the unfavourable side of every question was, in the stated attempt to communicate the plague to the Republicans, increased by the skill of the Jacobins, of whom even this capital is not exempt; and notwithstanding the general respect entertained for the English, this positive proof that the Directory and their General, Buonaparte, had inhumanly slandered the British character was requisite to silence the innuendoes of their Partisans."

(COPY.)

"On Board the St. Nicholas, English Flag of Truce, off Toulon, the 22d Floreal, 7th Year (12th May 1799.)

"To His Excellency Mr. Spencer Smith, Minister Plenipotentiary of His Britannic Majesty to the Ottoman Porte, from Pascal Vallongue, Commander of the Battalion of Engineers.

"When we feelingly enjoy a benefit, the expressions of gratitude naturally escape from the heart to arrive upon the lips. For these four days past we have fought,—we have rummaged the strongest expressions of France, our natal soil, so ardently desired; we feel still more warmly all that we owe to you, Sir, and to Sir Sidney, your brother; and we feel a new want to assure you again of our gratitude. It is always with pleasure that I am the interpreter of these sentiments towards you, because I feel them more warmly than most persons can. Accept, I request you, these new testimonies, and have the goodness to participate them with your brother, until M. Berkloff may be the bearer of them.

"Our voyage was tempestuous, and we were detained twelve days at Malta, to receive twenty four Frenchmen whom Commodore Ball put on board us; and without any accident, enjoying the best health, we arrived at anchor four days ago in this road. They should have immediately sent us to Marseilles, but it seemed decided that we should perform quarantine here on board the two ships.

"M. Berkloff has received from the Vice-Admiral, who commands at Toulon, an offer of every thing that might appear to him necessary, adding, that he congratulated himself in an opportunity of testifying, by acts, to an Officer sent by Commodore Sir Sidney Smith, his gratitude for his conduct towards his unfortunate Countrymen at Constantinople, and in which all Frenchmen must participate.

"There is reason to hope M. Berkloff may receive English prisoners in exchange, although there are not any at present at Toulon. We shall have the pleasure to have him with us during the quarantine; and in that interval the English Commissary at Paris may have time to make the necessary dispositions for sending here the prisoners destined to that exchange.

"I beg to offer my respectful homage to you and Mrs. Smith, and that you will have the goodness to receive the assurance of my sincere gratitude, and my respect.

(Signed)

"PASCAL VALLONGUE,

The Chief of the Battalion of Engineers."

The character of the French Directory, or of their favourite General, needed not to have been thus illustrated in Britain: but if there are in other countries persons still ignorant of that duplicity and insatiable rancour which sacrifices Truth, Honour, and Religion, all things to this purpose: this paper must convince them.

#### HOUSE OF ASSEMBLY OF LOWER CANADA.

Wednesday March 12. Agreeable to the order of the day the House proceeded to take into consideration His Excellency the Lieutenant Governor's Speech to both Houses at the opening of the Session:

The Speech being read a Special Committee was appointed to revise the Quarantine Act and bring in a Bill to amend the same by giving the Executive Government power to take the necessary steps for preventing the spreading of contagious diseases brought into this Province by ships coming from parts beyond seas and also the means of relieving the poor in such cases.

The Bill further to continue the Act for the better preservation of His Majesty's Government as by Law happily established in this Province; was read a second time and ordered to be engrossed.

The Bill further to continue the Act for the regulation of Commerce between this Province and the United States of America by land or inland navigation; was read for the second time and ordered to be engrossed.

A motion was then made that the House do now resolve itself into Committee to consider of the most proper means of obtaining information concerning the rights and pretensions which this Province may have upon the College of Quebec and the Estates thereunto annexed.

Upon which a Member, being of His Majesty's Executive Council, rose in his place and said that he was authorized by His Excellency the Lieutenant Governor to inform the House that His Excellency, by and with the advice of His Majesty's Executive Council, had given orders to take possession of the Estates of the order of the Jesuits, in the name, and as the property, of His Majesty.

The consideration of the motion for the House to go into Committee was then postponed till Friday.

des exécutions militaires; moyens que je n'adopterai qu'avec un véritable regret, et seulement à la dernière extrémité, y étant contraint par les besoins urgents de l'armée.

Santé et Fraternité.

(Signé)

MASSENA.

Zurich et Balle n'ont pas été les seules villes soumises à des réquisitions par le Général en Chef, mais aussi St. Gall, Trogen et Herifau. St. Gall a déjà payé 200,000 livres sur les 400,000 demandés. Le montant total des contributions exigées est de deux millions. Zurich ainsi que Balle ont reçu une prohibition positive de ne rien payer. Nous apprenons de Balle, que le Général Chebron paraît très mécontent de ce refus, et qu'il a annoncé qu'il feroit entrer dans la ville 3,000 hommes, aux besoins des quels il demande que l'on pourvoie.

VIENNE, 28 Sept.

L'article suivant est pris d'une Gazette de Vienne, datée de ce jour.

"La lettre dont je vous envoie copie, donne la plus grande satisfaction; aux Anglois, ainsi qu'à leurs amis dans cette partie. La disposition que beaucoup de personnes tentent à prendre le mauvais côté sur aucune question quelconque, s'est augmentée par l'adresse des Jacobins, dont cette capitale même n'est pas exempte, au sujet de la prétendue tentative de communiquer la peste aux Républicains; et malgré le respect que l'on a en général pour les Anglois, on avoit besoin de cette preuve positive, que le Directoire et leur général Buonaparte avoient inhumainement flétri le caractère Britannique, pour appaiser les fausses interprétations de leurs partisans.

(Copie)

A bord du St. Nicholas, pavillon blanc Anglois, à la hauteur de Toulon, le 22e Floreal, 7e année, (12e Mai, 1799.)

"A son Excellence M. Spencer Smith, Ministre Plenipotentiaire de Sa Majesté Britannique, près de la Porte Ottomane, par Pascal Vallongue, Commandant du Bataillon des Ingenieurs.

"Lorsque nous jouissons de quelque avantage, les expressions de gratitude s'échappent naturellement du cœur et arrivent sur le bord des lèvres. Depuis quatre jours nous avons cherché, nous nous sommes efforcés de trouver les expressions les plus fortes pour la France, notre pays natal si ardemment désiré; cependant nous nous sentons encore plus pénétrés de ce que nous vous devons, Monsieur, ainsi qu'au Chevalier Sidney votre frère; et nous sentons de nouveau que nous devons vous assurer de notre reconnaissance. J'ai toujours du plaisir d'être l'interprète de ces sentiments pour vous, en étant plus vivement pénétré que bien d'autres. Je vous prie donc d'accepter ces nouveaux témoignages, et d'avoir la bonté de les partager avec votre frère, jusqu'à ce que Mr Berkloff puisse en être le porteur.

"Notre voyage a été tempestueux, et nous avons été détenus douze jours à Malthe, pour recevoir vingt quatre François, que le chef d'escadre Ball a mis à notre bord; nous sommes arrivés depuis quatre jours dans cette rade, sans le moindre accident et en parfaite santé. On devoit aussitôt nous envoyer à Marseilles, mais il a paru décidé que nous ferions la quarantaine ici à bord de deux vaisseaux.

"M. Berkloff a reçu du vice-Amiral, qui commande à Toulon, une offre de tout ce qui peu lui paroître nécessaire, ajoutant qu'il se rejoindroit de pouvoir témoigner par des faits, à un officier envoyé par le chef d'escadre Sir Sidney Smith, sa reconnaissance de la conduite que ce dernier avoit tenue envers ses infortunés compatriotes à Constantinople, dont tout François devoit se souvenir.

"Il y a lieu d'espérer que M. Berkloff recevra en échange des prisonniers Anglois, quoiqu'il n'y en ai point pour le présent à Toulon. Nous aurons le plaisir de l'avoir avec nous durant la quarantaine; et dans le cours de cette intervalle, le Commissaire Anglois à Paris aura le tems de prendre les arrangements nécessaires pour envoyer ici les prisonniers destinés pour cet échange.

"Je prends la liberté de vous offrir mes respectueux hommages ainsi qu'à Mad. Smith, vous priant de vouloir bien recevoir les assurances de ma sincère reconnaissance et de mon respect.

(Signé)

PASCAL VALLONGUE, Chef du bataillon des Ingenieurs.

Le caractère du Directoire François, et de leur général favori, n'avoit pas besoin de cette explication dans la Grande Bretagne; mais, si dans d'autres pays il s'en trouve encore qui ignorent cette duplicité et cette rancune insatiable qui sacrifient la vérité, l'honneur et la religion, ou toute autre chose semblable, ceci doit les convaincre.

#### CHAMBRE D'ASSEMBLEE du BAS CANADA.

Mercredi, 12 Mars. Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a procédé à prendre en considération la Harangue de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur aux deux Chambres, à l'ouverture de la Session.

La Harangue étant lue,

Il a été nommé un Comité spécial pour réviser l'Acte de Quarantaine, et faire rapport d'un Bill pour l'amender, en donnant pouvoir au Gouvernement Exécutif de prendre les démarches nécessaires pour empêcher la communication des maladies contagieuses introduites dans cette Province par des vaisseaux venant d'outre mer, comme aussi des moyens de soulager les pauvres en pareil cas.

Le Bill qui continue encore l'acte pour la meilleure préservation du Gouvernement de Sa Majesté, tel qu'il est heureusement établi par la Loi en cette Province, a été lu une seconde fois et ordonné d'être grossié.

Le Bill qui continue encore l'acte pour le règlement du Commerce entre cette Province et les Etats Unis de l'Amérique, par terre ou par la navigation intérieure, a été lu une seconde fois et ordonné d'être grossié.

Il a été alors fait une motion pour que la Chambre se forme en Comité, afin de considérer les moyens les plus propres d'obtenir des informations concernant les droits et prétentions que cette Province peut avoir sur le collège de Québec et les biens y annexés.

Surquoi un Membre du Conseil Exécutif de Sa Majesté, s'est levé à sa place, et a dit qu'il étoit autorisé de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur d'informer la Chambre, que Son Excellence, de l'avis du Conseil

**Friday 14.** The House having taken up the consideration of the said motion it passed in the affirmative:—Accordingly the House went into Committee. After some time the House returned and the Chairman reported that the Committee had made some progress and required leave to sit again to-morrow: which was granted.

**Saturday 15.** A petition from Sundry Inhabitants of the Town of Three Rivers, Proprietors of the common adjacent to that Town, praying to be incorporated for the purpose of transacting the affairs of the said Common, was presented to the House, received and read and afterwards referred to a Special Committee that the merits thereof might be examined and reported to the House.

An engrossed Bill further to continue the Act for the better preservation of His Majesty's Government, as by Law happily established in this Province; was read a third time and passed.

An engrossed Bill further to continue the Act for the regulation of commerce between this Province and the United States of America by land or inland navigation; was read a third time and passed:—

Messengers were named to carry the said Bills, to the Legislative Council for its concurrence.

The House according to order went into Committee to consider further of the most proper means of obtaining information concerning the rights and pretensions which this Province may have upon the College of Quebec and the Estates thereunto annexed.

After some time the House returned and the Chairman reported a resolution, in form of an Address to be presented to His Excellency the Lieutenant Governor, relative to the subject.—The said Address was agreed to by the House and Messengers named to present the same to His Excellency.

**Monday 17.** The House met and adjourned without doing any business.

**Tuesday 18.** The Messengers named to present the Address which was voted on Saturday the 15th instant, to His Excellency the Lieutenant Governor, reported that they had waited upon His Excellency with the same and had received his Answer thereto—

The said Address with His Excellency's Answer are as follow:

Resolved that an humble Address be presented to His Excellency the Lieutenant Governor of this Province, setting forth that the House is anxious to investigate the pretensions or claims which this Province may have on the College of Quebec, on the estates thereunto annexed, and the nature of the same:—That as there are a great number of Documents and official reports relative to the said rights and pretensions blended with other papers, that concern the estates heretofore possessed and claimed by the Religious order known by the name of Jesuits in this Province, filed in the late Legislative Council Office of the Province of Quebec; particularly a report made on or about the 30th June 1789, to His Excellency Lord Dorchester the Governor General, in conformity to a Commission issued the 29th December 1787, for the purpose of examining and enquiring into the nature of the Estates of the said Religious order, and all papers that might have been at any time filed relative to the same; the House desires to have communication, if necessary, of all or part of the said Titles, Documents, reports and papers, in as much as by an order of His Excellency Lord Dorchester, the Governor, in Council of the 25th August 1790, the Clerk of the said Council was then directed to allow access to the said papers and grant copies or extracts thereof to all persons conceiving themselves interested therein:—That His Excellency may therefore be pleased to order, that the Officers now having charge of the said Titles, Documents, and Reports of the said Commission and other papers above mentioned, do forthwith communicate and officially deliver, or allow Copies to be taken, or, if thereunto required, Extracts only, of all the said Titles, Reports of the Commission, and Papers, to or by, such Committees as may be authorized by the House to that effect.

#### GENTLEMEN,

I think it necessary to inform you on the subject matter of the present Address, that the whole proceedings under the Commission issued on the 29th December 1787, including every Claim and Pretention respecting the Estates of the late Order of Jesuits in this Province, together with the humble Address of the House of Assembly, voted on the 11th of April 1793—have been respectively submitted to the King: That His Majesty having been graciously pleased to refer the whole Proceedings to his Privy Council, the result of their consultations, with His Majesty's Order thereon, was transmitted to this Government in the month of April last, and, in consequence of such order, Commissions have issued to take the whole of the property into the hands of the Crown.

After reflecting on these circumstances should the House of Assembly continue to deem it advisable to permit in their proposed investigation, I shall comply with their request, to allow them access to those papers which have already been made public, and shall in that case give orders that all persons duly authorized by the House of Assembly, be at liberty to take copies of all Titles, Documents, Reports, Papers, and all proceedings under the Commission mentioned, which were returned into the Council Office on or before the 25th of August 1790.

But, after the information I have now given, the House of Assembly will certainly deem it incumbent on them to consider whether it is consistent with that respect which they have hitherto uniformly manifested towards their Sovereign, to reiterate any application on the subject.

Several private petitions were brought up—

Leave was given to bring in a Bill for erecting a Bridge over the River Jacques Cartier; and a Committee was named to frame a Bill to provide Returning Officers, and to regulate the electing of Members for the House of Assembly.

On Sunday last, the 16th Instant, died the Reverend Father JEAN-JOSEPH CASOT, Priest, of the Company of Jesus, Rector of the Missions and Colleges of the Jesuits in Canada and the last of the Jesuits of this Province. The immense charities which he bestowed assure him for a long time, the blessing of the poor. He was one of those men whose life is a hidden treasure and his death is a public calamity.

Exécutif de Sa Majesté, avoit donné les ordres de prendre possession, au nom de Sa Majesté, des biens appartenants à l'ordre des Jésuites, comme étant la propriété de Sa Majesté.

La considération de la motion pour que la Chambre se forme en Comité a été alors remise à Vendredi.

**Vendredi, 14.** La Chambre ayant pris la considération de la dite motion, elle a passé dans l'affirmative: en conséquence la Chambre s'est formée en Comité; après quelque tems, la Chambre s'est réunie, et le Président a fait rapport que le Comité avoit fait quelques progrès et demandoit permission de siéger de nouveau demain; ce qui a été accordé.

**Samedi, 15.** Une requête de divers habitants de la ville des Trois Rivières, propriétaires de la Commune voisine de cette ville, demandant une corporation afin de pouvoir gérer les affaires de la dite Commune, a été présentée à la Chambre, reçue et lue, et ensuite référée à un Comité spécial, afin d'en examiner les mérites et en faire rapport à la Chambre.

Un Bill grossoyé qui continue encore l'acte pour la meilleure préservation du Gouvernement de Sa Majesté, tel qu'il est heureusement établi par la Loi dans cette Province, a été lu une troisième fois et passé.

Un Bill grossoyé qui continue encore un acte pour le règlement du commerce entre cette Province et les Etats Unis de l'Amérique, par terre ou par la navigation intérieure, a été lu une troisième fois et passé.

Il a été nommé des messagers pour porter les dits Bills au Conseil Législatif et demander sa concurrence.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est formée en Comité pour considérer ultérieurement les moyens les plus propres d'obtenir des informations concernant les droits et prétentions que cette Province peut avoir sur le collège de Quebec et les biens y annexés.

Après quelque tems la Chambre a réuni, et le Président a fait rapport d'une Résolution relativement à cet objet, en forme d'adresse, pour être présentée à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur. La dite Adresse a passé dans la Chambre, et des messagers ont été nommés pour la présenter à Son Excellence.

**Lundi, 17.** La Chambre après s'être assemblée, a ajourné s'en rien faire.

**Mardi, 18.** Les Messagers nommés pour présenter l'Adresse à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur, votée Samedi, le 15 de ce mois, ont fait rapport qu'ils s'étoient rendus auprès de Son Excellence avec la dite adresse, et en avoient reçu la réponse. La dite adresse avec la réponse de Son Excellence sont comme suit, savoir:

Reçu, qu'une humble Adresse de la Chambre soit présentée à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur de cette Province, exposant que la Chambre est occupée d'enquérir si cette Province a quelques droits ou prétentions et en quoi ils peuvent consister sur le Collège de Quebec, et sur les biens y annexés. Et qu'y ayant un grand nombre de titres, de documents et rapports officiels qui concernent les dits droits ou prétentions, mêlés avec ceux touchant les biens ci-devant possédés et réclamés par l'Ordre Religieux ci-devant connu sous le nom de Jésuites en cette Province, filés à l'Office du Secrétariat du ci-devant Conseil de la Province de Quebec, notamment le rapport fait vers le 30 Juin 1789 à Son Excellence LORD DORCHESTER lors Gouverneur en Chef, de la commission émanée le 29 Decembre 1787 pour enquérir des dits biens concernant le dit Ordre Religieux, ainsi que tous les papiers qui y ont été filés; lors, avant, et depuis le dit rapport de la dite commission, la Chambre désire avoir communication, même si besoin est des copies de tout ou partie des dits titres, documents, rapports et papiers, avec d'autant plus de nécessité et raison que par l'ordre du dit LORD DORCHESTER Gouverneur et Conseil, du 25me Août 1790, il étoit des lors enjoint au Greffier du dit Conseil de donner accès aux dits papiers et même des copies ou extraits à toutes personnes s'y croyant intéressés. Pourquoi il plaie à Son Excellence ordonner qu'avec diligence les officiers qui tiennent maintenant tous les dits titres, documents, rapports de la dite commission et autres papiers sus-mentionnés, communiquent et délivrent officiellement ou laissent prendre une copie, ou s'ils en font requis, simplement des extraits, de tous les dits titres, rapports de commission et papiers du Comité Général ou Spécial que la Chambre autorisera à cet effet.

#### MESSIEURS,

Je trouve nécessaire de vous informer, au sujet de la présente adresse, que toutes les procédures en vertu de la commission qui fut émanée, le 29e Decembre, 1787, compris toutes les demandes et prétentions touchant les biens possédés par le ci-devant ordre Religieux des Jésuites dans cette Province, ainsi que l'humble adresse de la Chambre d'Assemblée du 11e Avril 1793, ont été respectivement soumises au Roi: Que la Gracieuse Majesté ayant bien voulu soumettre toutes ces procédures devant son Conseil privé, le résultat de leurs délibérations, avec l'ordre de la Majesté sur icelles, ont été transmis à ce Gouvernement dans le mois d'Avril dernier, et en conséquence de cet ordre, des Commissions ont été émanées pour prendre possession de tous ces biens de la part de la Couronne.

Si, après avoir réfléchi sur ces circonstances, la Chambre d'Assemblée juge à propos de persister dans la recherche qu'elle s'est proposée, j'accorderai la demande, en permettant à ses membres un libre accès à tous les papiers qui ont déjà été publics, et en ce cas, je donnerai ordre que toutes personnes dûment autorisées de la part de la Chambre d'Assemblée soient admises à prendre copie de tous titres, documents, rapports, papiers et de toutes procédures qui ont eu lieu en vertu de la Commission ci-devant mentionnée, et qui furent remis au Greffe du Conseil, le ou avant le 25e Août 1790.

Mais d'après l'information que je viens de donner, la Chambre d'Assemblée jugera certainement de son devoir de considérer, si avec le respect qu'elle a jusqu'ici invariablement témoigné pour son Souverain, elle peut renouveler aucune demande à ce sujet.

Plusieurs requêtes ont été alors présentées.—Permission a été donnée d'introduire un Bill pour l'érection d'un pont sur la rivière Jacques Cartier.

Il a été nommé un comité pour dresser un Bill pour pouvoir d'Officiers Rapporteurs, et régler l'élection des Membres de la Chambre d'Assemblée.

**THE RUSH-LIGHT:**  
A PERIODICAL PAMPHLET PUBLISHED AT NEW-YORK, BY  
THE CELEBRATED  
**PETER PORCUPINE.**

This Publication is to be continued twice a Month, and those Gentlemen who may wish to obtain a regular Series of the Work, by giving in their Names to that effect at this Office, will be supplied with the Numbers in succession as soon as they arrive.  
20th March, 1800.

**BY AUCTION**

Will be Sold, To-morrow the 21st Instant, at Burns and Woolsey's Auction-Room,

**A**N Extensive Assortment of Dry Goods, amongst which are seven packages Callicoes, Linens, and Muslins of various qualities. Also, Three pipes fine Old French Brandy, Spun Tobacco, Red and White Wines, Loaf Sugar, Teas, Chocolate, Mustard, two puncheons Jamaica Spirits, Cyder, three casks real French Soap, China Cups and Saucers and Basins, 15 barrels fine Flour, a Schooner of about 20 Tons burthen laying in the Cul de Sac, and a variety of other articles.

Sale to begin at One o'clock.

Quebec, Thursday, 20th March, 1800.

**BY AUCTION**

Will be Sold on Saturday next the 22nd Instant, at the House of Captain Stewart in St. Louis Street, near the Chateau;

**T**HE HOUSEHOLD FURNITURE and other Effects of the late Mr. ELIAS SOLOMON; consisting of handsome Mahogany Chairs, Tables, Dinner Trays, and Waiters, Sophas, Looking Glasses, Carpets, Chests of Drawers and Bureaus, Stoves, Knives and Forks, China and Glass Ware, Silver and Silver Plate, Kitchen Utensils, Oysters in barrels, and a few dozen Port and Madeira Wines, Gin and Brandy, and various other articles.

And at same time will be sold, the House belonging to the Estate of the said Mr. Solomon, situate in Rue Sous le Fort, No. 23, in the Lower Town, at present occupied by Mr. George Chapman; the Conditions of this Sale will be made known at the time and place aforesaid by

JOHN JONES, Auctioneer & Broker.

The sale will begin at One o'clock precisely.

And on Tuesday 25th Instant, and following Day, will be Sold at the Subscriber's Rooms,

A large assortment of Dry Goods, with 2 pipes and 2 hhds. Port Wine, one pipe and 3 qr casks Madeira, 4 puns. Rum, and 3 puns. Melasses.  
Quebec the 17th March 1800. JOHN JONES.

**C**ASH WANTED for Bills of Exchange on the Honble. Board of Ordinance, amounting to £165 6s Sterling Sealed Proposals, addressed to the respective Officers of His Majesty's Ordinance, to be delivered at their Office near Palace Gate, on or before the 29th Instant, at one o'clock, P. M.

It is requested that they who apply will write on the corner of the Letters, "Proposals for Bills."  
Quebec, 18th March, 1800.

**T**HE Subscriber having been appointed by his Excellency the Governor in Chief, to adjust and regulate the Weights and Measures within the District of Quebec, gives Notice to all persons concerned, that he has opened an Office to that effect, at his house in the Upper Town of Quebec, No. 11, Garden Street, from nine o'clock in the morning till two in the afternoon every day: So that, after the 1st day of September next, any persons making use of Beams, Weights, and Measures which have not been adjusted and regulated by the Subscriber, will be liable to be prosecuted.  
Quebec, 17th March, 1800. JOSEPH DUVAL.

**To be SOLD or LET**

and possession given on the first of May next,

1. **T**HAT elegant and commodious House, formerly belonging to the Honorable M. de Longueuil, situate in the city of Montreal, St. Paul's street; with the vaults, hangards and stables, very well adapted, both by the situation and conveniencies, for a wholesale or retail merchant.
2. Another House in the said city of Montreal, Capital street, two stories high, occupied by Mr. Neagle, between the houses of Charles Blake, Esq. and Laurent Lemoine, with the ground in front of said house, serving as a yard, and the buildings thereon erected.
3. The extensive lot and two story house situate in the said city of Montreal, St. Paul's street, now occupied by Saml. Park; with another emplacement adjacent on St. Nicholas street, stables and Coach house.
4. A piece of good meadow land, situate at the Cote des Neiges, near Montreal, of about thirteen arpents in superficie, between the lands of Denis St. Aubin and Madame Dufy, with a barn thereon erected.
5. Lastly, another meadow situate at the Tanneries of the Coteau St. Pierre, at half a league from Montreal, of one arpent in front, by seven arpents in depth, likewise with a barn.

In consideration of the value of the property above described, reasonable terms of payment will be given for the facility of the purchaser.

Apply to the Honorable Mr. De Bonne, (the Proprietor) at Quebec, or to L. Chs. Foucher, Esq. Solicitor General, his Attorney at Montreal.  
Quebec, 20th March, 1800.

**F**OR Sale by the Subscriber at the Manufactory near the Artillery Barracks, or at his House No. 18 Mountain street, Mould and Dipr Candles, wholesale or retail for Cash only:—Also Brown and Yellow Soap.

N. B. Superfine Soap, for shaving and washing the Skin, fine Linens, Muslins, Lawns, Laces &c. made by  
THOS: RICHARDS.  
Quebec, 23d May, 1797.

Dimanche dernier, 16 du Mois est mort Le Révd. Père Jean-Joseph Casot, Prêtre, Religieux de la Compagnie de Jésus, procureur de Missions et Collèges des Jésuites en Canada, et le dernier des Jésuites de cette Province. Il étoit âgé de 71 ans et 5 mois. Ses immenses aumônes lui assurent pour longtems les bénédictions du pauvre. Il fut un de ces hommes dont la vie est un trésor caché, et la mort une calamité publique.

**A VENDRE par ENCAN,**

Demain, le 21e de ce mois, à la Chamote d'Encau de Burns & Woolsey.

**U**N assortiment étendu de marchandises seches, parmi lesquels sont plusieurs balles d'Indiennes, de toiles et de mouelines de différentes qualités.—Aussi trois pipes de vieille eau de-vie de France d'une excellente qualité, du tabac filé, des vins blanc et rouge, du sucre en pain, des thés, du chocolat, de la moutarde, deux tonnes d'esprit de la Jamaïque, du cidre, trois caisses de véritable lavon de France, des tasses et soucoupes avec des bassins de porcelaine, 15 quarts de fine fleur, une gâlette du port d'environ 20 tonneaux, qui est dans le Cul-de-sac, et une variété d'autres articles.

La vente commencera à une heure.

Quebec, Jeudi, 20 Mars, 1800.

A vendre par Encan, Samedi prochain, le 22e de ce mois, dans la maison du Capit. Stewart, Rue St. Louis, près du Chateau

**L**ES meubles de ménage et autres effets appartenant au feu M. Elias Solomon, consistant en belles chaises et tables de mahogany, plateaux pour la table, sofas, miroirs, tapis, commodes et bureaux, poëtes, cou-teaux et fourchettes, porcelaine et verrerie, argenterie et vases argentés, ustensils de cuisine, des huîtres en barrils, et quelques douzaines de vin de Port et de Madere, du genièvre, de l'eau-de-vie et divers autres effets.

Et au même tems sera vendu, la maison appartenante à la succession du dit M. Solomon, située dans la Rue Sous-le-Fort, No. 23, à la Baie ville, présentement occupée par M. George Chapman; les conditions de cette vente seront énoncées aux tems et lieu sus dits par

JOHN JONES Enc. et Court.

La vente commencera à une heure précise.

Quebec, 17e Mars, 1800.

Et mardi le 25 de ce mois et jour suivant, sera vendu à la chambre du Souffigné—Un grand assortiment de marchandises seches, avec 2 pipes et 2-barriques de vin de Port; une pipe et 3 quarts de madere, 4 tonnes de Rum & trois tonnes de melasse.

**O**N a besoin de la somme de £165 6s. Sterling, pour des Lettres de Change sur l'Honorable Bureau d'Artillerie.

Les propositions scellées à l'adresse des officiers respectifs de l'Ordonnance de Sa Majesté, seront délivrées à leur Bureau, près de la porte du Palais, d'ici au 29e de ce mois, à une heure de l'après midi.

On prie ceux qui feront application d'écrire sur le coin des lettres, "pro-positions pour des lettres de change"  
Quebec, 18e Mars, 1800.

**L**E Souffigné ayant été nommé par Son Excellence le Gouverneur en Chef, pour ajuster et régler tous les Fleux, Poids et Mesures dans le district de Quebec, donne avis à toute personne intéressée qu'il tient une Office à cet effet en sa maison à la Haute Ville de Quebec, Rue des Jardins No. 11, depuis 9 heures du matin, jusqu'à deux heures de l'après midi, tous les jours (les Dimanches et Fêtes exceptés.) D'autant qu'après le premier jour de Septembre prochain, quiconque fera usage de fleaux, poids et mesures qui ne seront pas ajustés et réglés par le Souffigné, sera sujet à être poursuivi.

A Quebec, le 17e Mars, 1800.

JOSEPH DUVAL.

**A VENDRE OU A LOUER**

Pour prendre possession au premier Mai prochain.

1. **L**'ELEGANTE et commode maison, et devant appartenante à l'Honorable de Longueuil, située dans la ville de Montreal, Rue St. Paul, avec ses Voutes, Hangards et Ecuries: très convenable par sa situation et ses commodités pour un Marchand en gros ou en détail.

2. Une autre maison située dans la dite ville de Montreal, rue Capitale, à deux étages, occupée par Mr. Neagle, entre les maisons de Chs. Blake Ecuyer et Laurent Lemoine, avec le terrain vis-à-vis la dite maison servant de cour, et les bâtiments dessus construits.

3. Le vaste emplacement et maison à deux étages, au dit Montreal, rue St. Paul, occupés actuellement par Samuel Park, avec un autre emplacement y adjacent sur la rue St. Nicolas, Ecuries et Remises.

4. Un lopin de terre, en bonnes prairies, situé à la côte des neiges près Montreal, d'environ treize arpents en superficie, outre les terrains de Denis St. Aubin et de Mad. Dufy, avec une grange dessus construite.

5. Enfin une autre prairie située aux Tanneries du côteau St. Pierre, à une demie lieue de Montreal, d'un arpent de front sur sept arpents de profondeur, aussi avec une grange.

En considération de la valeur des propriétés ci-dessus désignées, des termes raisonnables de paiements seront donnés pour rac liter les acquéreurs.

A s'adresser à l'Honorable de Bonne, le propriétaire à Quebec, ou à L. Chs. Foucher, Ecuyer, Solliciteur général, son Procureur à Montreal.  
Quebec, 20 Mars, 1800.

RECEMMENT IMPRIME' A LA NOUVELLE IMPRIMERIE,

**Le FORMULAIRE de PRIERES.**

A l'usage des Pensionnaires des Religieuses Ursulines.

Nouvelle Edition; revue, corrigée et augmentée de l'Office de la Sainte Vierge, et des Prieres pour offrir son intention en communiant, les Fêtes principales de l'année;

AVEC APPROBATION.

Il se vend en gros et en détail, à L'Imprimerie Rue la Montagne—

PRIX relié 54 chellins par douzaine—5 chellins l'exemplaire.

Un rabais de 3s. par douzaine est accordé à ceux qui acheteront huit douzaines et audessus.